

**ASSOCIATION AUTO CLASSIC DES HAUTS-DE-FRANCE**

en partenariat avec

**NORDCAR RACING**

**AUTO RÉTRO SPORT AIROIS**

**AUTOMOBILE CLUB VAL DE LYS**

## **2ème Hauts-de-France Classic Tour**

### **NAVIGATION – RÉGULARITÉ 9 -10 et 11 Septembre 2022**

#### **PROGRAMME – HORAIRES**

PARUTION DU RÈGLEMENT : **15 décembre 2021**

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : **30 juillet 2022**

VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES : **Vendredi 9 septembre 2022 de 10h30 à 13h00** au

**NOVOTEL**

Pôle Jules Verne - 7 Rue des Indes Noires - 80440 Boves

#### **GÉNÉRALITÉS**

3 associations des Hauts-de-France régies par la loi de 1901 se sont regroupées sous l'égide de l'**ASSOCIATION AUTO CLASSIC DES HAUTS-DE-FRANCE (AACDHF)** membre de la FFVE sous le No 1391 pour mettre en œuvre une randonnée de navigation-régularité dénommée :

## **2ème HAUTS-DE-FRANCE CLASSIC TOUR**

Réservée aux voitures mises en circulation avant le 31/12/1988, certains véhicules plus récents (25 ans : 1997) mais représentant un intérêt patrimonial ou de rareté peuvent être admis dans la limite des places disponibles.

Cette épreuve a fait l'objet d'une déclaration auprès des Préfectures de la Somme, du Pas-de-Calais, de l'Oise, conformément aux dispositions en vigueur. Elle n'est en aucun cas une épreuve sportive pas plus qu'une épreuve de vitesse.

Elle a pour finalité de permettre à des collectionneurs de véhicules d'époque de faire rouler leurs véhicules dans des conditions de sécurité optimales et de mettre en valeur, en le faisant vivre, le patrimoine industriel que constituent ces véhicules. Elle favorise aussi la découverte du patrimoine paysager, architectural, culturel et historique de nos régions.

La manifestation est organisée de façon à ce que chaque participant, quel que soit l'âge et la cylindrée de son véhicule, puisse effectuer le tracé dans de bonnes conditions de sécurité.

Elle se déroule sur route ouverte, dans le respect strict du Code de la route, avec le souci de ne pas perturber la circulation des autres usagers de la route ni la tranquillité des riverains.

Le départ des participants est échelonné de façon à ne pas gêner le trafic routier.

## **RÈGLEMENT PARTICULIER**

***Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu par la législation et notamment la charte 2020/2021 des randonnées historiques édictées par la FFVE (typeC).***

### **ARTICLE 1 : ORGANISATION**

#### **1.1 DÉFINITION**

#### **Une Randonnée de Navi-régularité**

(Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse)

### **« 2ème HAUTS-DE-FRANCE CLASSIC TOUR »**

#### **Navigation-Régularité**

Le présent règlement ainsi que l'engagement écrit du respect de la charte éditée par la FFVE pour ce type de manifestation ont été envoyés à la Fédération Française des Véhicules d'Époque le 20/12/2021.

Le N° d'agrément sera indiqué sur le règlement dès que la FFVE nous l'aura accordé

N° agrément..... date.....

SECRETARIAT de la randonnée : **ASSOCIATION AUTO CLASSIC DES HAUTS-DE-FRANCE**

132 rue Jean Moulin **80000 AMIENS** Tel : 06 70 20 81 35

E-mail : [aacdhf@orange.fr](mailto:aacdhf@orange.fr)

#### **COMITÉ D'ORGANISATION**

**LEMAITRE Jean** Président de l'**ASSOCIATION AUTO CLASSIC DES HAUTS-DE-FRANCE**

**TAQUET Jacques** Secrétaire de l'association **AACDHF**

**COZETTE Carmen** Trésorière de l'association **AACDHF**

**CHARLET Valentin** **AC Val de Lys**

**DUGRAIN Thierry** **NORD CAR CLASSIC RACING**

**LERMYTTE François** Président de l'association **RASA**

## **1.2 OFFICIELS de L'ÉPREUVE**

Direction de course FFSA : Jean Claude LEUVREY licence FFSA n° .....

Relations concurrents : Lermytte François

Responsable parcours : Charlet Valentin

Responsable ZR : Dugrain Thierry

Commissaire technique FFSA : (en cours)

## **1.3 VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES**

Vendredi 9 septembre 2022 de 09h30 à 12h45: hall et parking NOVOTEL - 80440 BOVES

### **1.4 CONTRÔLES ADMINISTRATIFS**

Ils permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter à l'Organisation :

- Son permis de conduire et celui de son navigateur si celui-ci est amené à conduire
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas à bord
- Les pièces afférentes au véhicule engagé: carte grise, carte d'identité FIVA (facultative), Laisser-passer de véhicule pour parcours de régularité, attestation d'assurance, certificat et vignette **du contrôle technique en cours de validité.**

### **1.5 CONTRÔLES TECHNIQUES**

Tous les véhicules doivent être en accord avec la réglementation de leur pays d'immatriculation, ainsi qu'avec les normes techniques du présent règlement.

L'Organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule avec la déclaration portée sur l'engagement et son aspect de présentation, ainsi que sur les points de sécurité suivants :

- État des pneumatiques : ils doivent être en bon état, être homologués route
- Niveau du liquide de frein et fixation de la batterie
- Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie-glaces
- Présence d'un cric et d'une roue de secours en état
- Présence d'un **triangle de sécurité**
- Présence de 2 gilets fluorescents de sécurité
- Ceintures de sécurité, si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur
- Un extincteur à poudre de 2 kg minimum (**date de péremption valide**) correctement fixé sera obligatoire
- Le bruit pourra être contrôlé avant le départ, pendant la manifestation et devra être conforme à la législation

### **1.6 EXAMEN GÉNÉRAL DU VÉHICULE**

À la suite de toutes ces vérifications, l'Organisation peut refuser le départ du véhicule, ou en déclarer l'exclusion immédiate, si celui-ci est jugé par elle, non conforme à l'esprit d'époque et/ou de l'épreuve,

non conforme au règlement ci-dessus, non conforme aux normes techniques ou administratives, ou jugé dangereux, en cours de restauration, ou présentant une corrosion trop apparente, et sans qu'il ne puisse être réclamé de dédommagement par le participant.

L'Organisation pourra - afin de veiller au respect de ces règles - effectuer de nouvelles vérifications durant le déroulement de la manifestation, ou à l'arrivée.

## ARTICLE 2 : ASSURANCES

L'organisateur souscrira une police d'assurance en conformité avec les articles R331-30 et A 331-32 du code du sport et au règlement standard F.F.V.E

Les équipages disposeront d'une attestation d'assurance délivrée par notre courtier. Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.

**Il appartient aux participants de vérifier auprès de leur assureur que leurs différents contrats d'assurance restent valides pendant la durée du rallye.** Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour couvrir le pilote et le navigateur pendant l'épreuve.

## ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

### **3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS**

Toute personne souhaitant participer à cette manifestation, doit envoyer au Secrétariat du Rallye le formulaire d'engagement joint au présent règlement, dûment rempli, avant

**le 30 Juillet 2022**

Les détails concernant l'équipier peuvent être communiqués jusqu'aux vérifications administratives

Un membre de l'équipage ou la voiture pourront être remplacés jusqu'au moment des vérifications administratives, avec l'accord des organisateurs. Il faut bien sûr que le véhicule soit immatriculé avant le 31/12/1988. Aucune voiture moderne de remplacement ne sera autorisée à prendre le départ.

### **3.2 NOMBRE D'ENGAGÉS**

Le nombre des engagés est fixé à 80 véhicules maximum. Les voitures admises seront choisies par le Comité d'Organisation, qui restera seul juge d'accepter ou de refuser les candidatures, sans avoir à en justifier les raisons.

### **3.3 DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement sont : de **580 €** sans l'hôtellerie jusqu'au 30 juin 2022, puis de **630 €** jusqu'au 30 juillet 2022. Ce tarif comprend la publicité des organisateurs. Sans publicité le tarif est de **735 €**.

### **3.4 HÔTELLERIE**

Vu la période (**9-10-11 septembre 2022**) pendant laquelle se déroulera le **2ème Hauts-de-France Classic Tour** qui n'est pas encore une période basse, nous avons obtenu certaines conditions pour la réservation des 2 nuits d'hôtel - notamment du Novotel \*\*\*\* de Boves - ces conditions vous seront proposées sur le bulletin d'engagement. C'est le **NOVOTEL** qui servira de base au HAUTS-DE-FRANCE CLASSIC TOUR

Ces droits d'engagement comprennent :

- 2 plaques de rallye
- Les numéros de portières
- Les road-book
- 1 cadeau souvenir de l'épreuve
- Quatre repas pour 2 personnes. Quatre pauses
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 Mai 2006
- Le suivi des voitures par GPS TRIPY
- Plateau assistance

**Les nuitées et les repas supplémentaires sont à définir sur le bulletin d'inscription.**

## **ARTICLE 4 - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1 VOITURES AUTORISÉES**

Sont admises toutes les voitures mises en circulation avant le **31 décembre 1988**. Des véhicules plus récents (maxi 25 ans = 1997) peuvent être admis à participer dans la mesure où ils représentent un intérêt pour la manifestation.

L'organisateur restera seul juge d'accepter ou de refuser une candidature, sans en avoir à en justifier les raisons. Tous les véhicules devront être conformes au code de la route.

### **4.2 ÉQUIPEMENTS**

Les véhicules pourront être équipés de tripmaster de tous types, cadenceur, chrono, etc...

### **ATTENTION**

**Aucun GPS cartographique personnel ne sera admis dans le véhicule sous peine d'exclusion immédiate**

## ARTICLE 5 - SITES ET INFRASTRUCTURES

### **5.1 DESCRIPTION**

Il s'agit d'un rallye de Navigation et de Régularité a parcours secret  
La longueur totale du parcours sera de l'ordre de 670 Km, avec 21 Zones de Régularité, 2 catégories vous sont proposées :

- DÉCOUVERTE : *Catégorie pour les débutants voulant pratiquer une navigation simple en fléché métré ou non métré avec zones de régularité.*
- NAVI-RÉGULARITÉ : *Catégorie pour les équipages plus expérimentés voulant pratiquer une navigation composée de carte (maximum 15% du parcours), fléché métré et fléché non métré et de zones de régularité.*
- *Afin de vous aider à aborder la navigation, une annexe au règlement comportant le détail des techniques de navigation vous sera envoyée 15 jours avant le départ ainsi que les tables de moyenne à ne pas dépasser.*

### **5.2 CIRCULATION**

Pendant toute la durée du rallye, les participants doivent respecter le Code de la Route. Ils devront être particulièrement vigilants lors des traversées d'agglomérations ou de zones habitées. Le Carnet d'itinéraire indiquera les zones étroites et dangereuses, ainsi que les agglomérations, en limitant, le cas échéant, la vitesse.

L'Organisation sanctionnera les comportements abusifs, ceci pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'épreuve.

## ARTICLE 6 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES - CONTRÔLES

### **6.1 CARNET DE BORD**

- Chaque équipage recevra lors des contrôles administratifs, un carnet de bord qu'il devra faire viser aux différents contrôles. Ce carnet servira également à noter les différents contrôles de passage (CP) placés sur l'itinéraire.
- L'exactitude des inscriptions reste sous l'entière responsabilité des participants.
- Toutes les annotations portées sur les carnets de bord devront l'être de manière indélébile. Toute rature ou l'altération du carnet entraînera une pénalité de 100 points.
- En cas d'abandon, le carnet de bord devra être remis à l'Organisation.
- Chaque participant recevra, au départ de chaque étape, le détail de l'itinéraire, le kilométrage et les temps proposés pour la réaliser.
- Les départs d'étape seront donnés de minute en minute par un contrôleur de départ.

### **6.2 DÉROULEMENT DU RALLYE**

#### **Briefing :**

Il aura lieu vers 13h00 vendredi 9 septembre sur le lieu de regroupement NOVOTEL  
Le rallye se déroulera en 6 étapes et 24 secteurs (modifiable en fonction des conditions routières

(travaux exceptionnels, condition climatique, etc... les 3 jours de l'épreuve

- Départ : le 9/09/2022 - 13h45 à Boves 80440 retour vers 18h15 (1ère voiture)
- Départ : le 10/09/2022 - 8h00 à Boves 80440 retour vers 18h30 (1ère voiture)
- Départ : le 11/09/2022 - 8h00 à Boves 80440 retour vers 12h30 (1ère voiture)

Le parcours officiel du rallye, qui doit être obligatoirement suivi, est gardé secret jusqu'au moment du départ. Il sera décrit sur un carnet d'itinéraire, 2 catégories sont proposées. NAVIGATION- RÉGULARITÉ et DÉCOUVERTE.

***Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.***

***Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la route et aux Arrêtés municipaux des agglomérations traversées.***

### **6.3 RAPPEL DES PÉNALITÉS : CONTRÔLES HORAIRES ET DE PASSAGES**

Mise en place des postes de contrôle :

**« Ouverture » 20 minutes avant l'heure idéale du premier concurrent.**

**« Fermeture » 30 minutes après l'heure idéale du dernier concurrent.**

Des contrôles, secrets ou non secrets, seront implantés sur le parcours pour s'assurer du respect des vitesses maximum autorisées, réalisés par tous moyens à la discrétion de l'Organisation. Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment de l'épreuve la permanence de l'Organisation et des points d'étape. Tout participant ayant quitté le parcours devra le signaler à l'Organisation pour éviter des recherches inutiles. Les participants sont responsables de leur approvisionnement en essence, huile et eau. Des points de ravitaillement en carburant seront mentionnés sur le road-book En cas d'obstacle imprévu sur l'itinéraire, un détournement sera mis en place par tout moyen approprié à la discrétion de l'Organisation pour ramener les participants sur la bonne route.

#### **Contrôles horaires : « CH »**

Les contrôles horaires « CH » sont installés au départ et à l'arrivée de chaque étape ou secteur. Ils sont matérialisés de la façon suivante :

- Départ de l'étape : un panneau **CH**, figurant une horloge, rouge.

Le commissaire donne à l'équipage son heure de départ et lui note sur son carnet de bord et lui remet son road-book.

- Arrivée de l'étape ou secteur : un panneau **CH** jaune sera suivi, environ 25 m plus loin, par un panneau **CH** rouge. Le temps est pris au moment où le véhicule a franchi le panneau jaune, il est dans la zone neutralisée. Le commissaire vise et récupère, ce carnet de bord. Exemple : Heure idéale:11h30 -----> passage panneau jaune: de 11h30'00" à 11h30'59" pointage à l'heure idéale.

Le calcul des heures de pointage à effectuer dans une étape ou un secteur doit se faire à partir de l'heure de départ réelle dans ce secteur.

Une fois le temps noté, le véhicule devra immédiatement quitter la zone de

contrôle. **Temps idéal de Passage « TIP »**

Les mentions : « TIP : h...min... » figurent dans certaines cases du road-book. Ils indiquent le « temps idéal de passage » à cet endroit du tracé, compte tenu de la moyenne horaire qui a été proposée. Ils ont pour but de cadencer le déroulement de la manifestation, d'éviter les dépassements de moyenne et la formation de convois. Le temps de passage est contrôlé à cet endroit du parcours.

### **Heure idéale de pointage**

La manifestation se déroule à l'heure officielle de l'Horloge parlante (3699)

Pour ne pas être pénalisés, les participants doivent pointer aux **CH** dans la minute qui suit l'heure idéale de pointage. **Entrée dans la zone neutralisée.**

Exemple : si l'heure idéale de pointage est 11h30, ils doivent pointer entre 11h30mn 00sec et 11h30mn59 secondes.

Le pointage avant ou après cette tranche de temps est pénalisé.

### **Contrôles de passage : « CP »**

Les contrôles de passage, disséminés tout au long du parcours, permettent de vérifier le passage effectif sur le bon itinéraire.

Ils sont de plusieurs types :

- **CP « lettres »**, matérialisés par des panneaux portant des lettres ou des chiffres de couleur rouge : l'équipage doit les inscrire dans les cases de son carnet de bord dans l'ordre où ils se présentent, au stylo indélébile et sans rature. Une inscription **au crayon, ou effaçable, ou raturée**, est considérée comme un CP manqué.
- **CP « pince ou tampon »**, matérialisés par un panneau blanc figurant un tampon : l'équipage doit marquer son passage en poinçonnant ou tamponnant son carnet de bord à la suite de la dernière lettre inscrite, avec la pince ou le tampon fixé à cet effet sur un piquet.
- **CP « humains »**, matérialisés par un panneau CPH rouge (arrêt obligatoire) : l'équipage doit s'arrêter pour faire pointer son carnet de bord par un commissaire.

Tous les CP ne sont pas forcément placés sur le bon itinéraire.

Les inscriptions sur le carnet de bord ne correspondant pas au bon itinéraire sont pénalisées.

### **Zones de Régularité :**

Des Zones de Régularités ZR ou Test de Régularité TR sont disposés sur l'ensemble du rallye au nombre de 21.

Dans les Zones de Régularités ZR ou Test de Régularité TR, des Contrôles de Sécurité Routière (CSR), sont disposés et leur emplacement n'est connu que des organisateurs.

Les ZR sont à buts multiples:

- Contrôler le strict respect du code de la route particulièrement la vitesse maximale des véhicules.
- Réduire la vitesse sur des portions de routes potentiellement dangereuses
- Réduire les gênes potentielles aux riverains,
- Éviter une perturbation du trafic,



- Éviter les regroupements importants des participants (convoi)
- Fluidifier la circulation des équipages.

Chaque équipage doit passer à chaque C.S.R. dans la moyenne proposée par l'organisateur depuis le départ de la ZR, sous peine de pénalité à la seconde (lenteur excessive et vitesse excessive). Dans les traversées de communes la vitesse pourra être réduite jusqu'à 25km/h.

**La moyenne à réaliser ne pourra en aucun cas excéder 50 Km/h sur l'ensemble de la ZR.**

Les panneaux signalant les CH, CP seront toujours situés sur le bas-côté droit de la route. Les CH, CP humains, seront levés 30 min après l'heure de passage idéale du dernier participant. Dans le cas d'un passage tardif après l'heure de fermeture d'un contrôle quel qu'il soit, la pénalité correspondra au contrôle manquant concerné.

### **PENALISATIONS :**

Exprimés en points et en unités de temps, les pénalités participent à l'établissement du classement et concernent :

#### **Suivi de l'itinéraire :**

##### **CH : Contrôle Horaire :**

Non pointé (sans s'arrêter), passé à l'envers de l'itinéraire, ou passé avec plus de 30 minutes de retard sur son heure idéale ou hors délais 900.points

##### **CP : Contrôle de Passage :**

Manquant, passé à l'envers de l'itinéraire, ou erroné 100 points

#### **Respect des Moyennes proposées :**

##### **CH : Contrôle Horaire :**

Retard par minute : 10 points (20 secondes)

Avance par minute : 30 points (60 secondes)

Retard égal ou supérieur à 31 minutes : 600 points (60 minutes)

##### **T.I.P : Temps Intermédiaire de Passage :**

Retard par minute : 10 points (20 secondes)

Avance par minute : 30 points (60 secondes)

Manqué : 900 points (30 minutes)

##### **ZR : Zone de Régularité :**

Par seconde ou fraction de seconde d'AVANCE à un contrôle secret (CSR) : 2 points (2 secondes) Par seconde ou fraction de seconde de RETARD à un contrôle secret (CSR) : 1 points (1 seconde) Par contrôle CSR manquant, passé à l'envers ou hors délai : 900 points (30 minutes) Par ZR non effectuée : 2700 points (90 minutes).

Un joker sera accordé, il consistera à supprimer la + importante pénalité d'une des ZR de chaque étape. Il ne sera pas accordé si la ZR est effectuée à l'envers, hors délai ou non effectuée.

#### **Pour toutes les Catégories :**

Si étape ou secteur manqué suite à panne du véhicule, les pénalités seront alors additionnées. « CH +

CP + ZR + TIP + etc.... »

Infraction au code de la route constaté par un contrôle secret 1800 points

Pour être classé, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire de l'épreuve et se trouver en parc fermé au NOVOTEL de BOVES.

PERTE du carnet de bord : le concurrent en informe immédiatement l'organisation. L'équipage sera autorisé à suivre le rallye, mais ne pourra en aucun cas être classé.

PANNE : le concurrent devra en avertir l'organisation qui lui donnera un itinéraire pour rejoindre un autre CH Départ si son véhicule le lui permet.

**EXCÈS DE VITESSE DANS VILLAGE : > à 50 km/h = 300 points. Aucun GPS cartographique personnel ne sera admis dans le véhicule sous peine d'exclusion immédiate.**

### **SANCTIONS**

Outre les motifs ci-dessus énoncés, l'exclusion pourra être prononcée à l'encontre d'un participant en raison de :

- Conduite dangereuse, infraction grave au Code de la route,
- Vitesse excessive,
- Comportement inamical envers l'Organisation, les officiels ou les autres participants - Falsification des documents de contrôle,
- Présence d'équipement électronique d'aide à la navigation, ou autre, non autorisé
- Non règlement des frais d'engagement,
- Non conformité aux vérifications administratives ou techniques

**La sécurité étant le point capital de l'épreuve**, n'oubliez pas que vous circulez sur des routes normalement ouvertes à la circulation et régies par le Code de la route.

Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis à vis des autres usagers de la route. **AUSSI, LA SIMPLE ARRIVÉE À TOUT POINT DU PARCOURS AVEC UNE AVANCE SUPÉRIEURE À 30% DE LA MOYENNE PLAFOND AUTORISÉE POUR LE SECTEUR CONCERNE, ENTRAINERA LES SANCTIONS SUIVANTES ET SANS APPEL :**

**1ère INFRACTION : 300 POINTS de PÉNALISATION**

**2ème INFRACTION : EXCLUSION IMMEDIATE**

Les participants exclus devront retirer immédiatement les plaques et numéros attribués, et ne seront ni classés, ni dédommagés du montant de leur engagement.

**Par ailleurs, l'Organisation se réserve le droit d'exclure directement tout équipage dont l'avance excessive traduit manifestement une conduite dangereuse.**

### **ARTICLE 7 : RÉCLAMATION - APPEL**

De par son engagement au rallye, chaque participant accepte les termes du présent règlement et décharge l'association organisatrice ainsi que ses membres de toute responsabilité à son égard et à celui de ses biens.

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions de l'Organisation. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par l'Organisation et seront sans appel.

AUCUNE RÉCLAMATION NE SERA ADMISE en raison du caractère amical de la Randonnée.

L'Organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de l'épreuve ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

### **COMPORTEMENT :**

***Tout participant sur le point d'être doublé, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.***

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion du rallye. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des membres de l'Organisation, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera exclu.

### **ARTICLE 8 : CLASSEMENTS**

Le classement sera établi par addition des pénalités recueillies sur le parcours. Il sera établi :

- Un classement général dans chaque catégorie
- Un classement Equipages Féminins
- Un classement du meilleur Team (mini 4 voitures) la constitution des Teams devra être signalée lors des contrôles administratifs.
- Un classement du meilleur dans l'ensemble des ZR

### **CLASSEMENT GENERAL :**

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex aequo, les équipages seront départagés en donnant d'abord l'avantage au véhicule le plus âgé, puis si besoin, à la cylindrée la plus faible.

***Fait à AMIENS le 15/12/2021 au nom de L'ASSOCIATION AUTO CLASSIC DES HAUTS-DE-FRANCE.***

*JEAN LEMAITRE - Président*